



AR Prefecture

210600912-20260622-2026_97B-DE
Recu le 26/06/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de Nice
Commune de Peille

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 juin 2026

Délibération n°2026_97

Membres en exercice : 19

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 18

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de PEILLE, régulièrement convoqué le dix-sept juin deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique en nombre prescrit par la loi, dans l'Hôtel de Ville de PEILLE, sous la présidence de Monsieur Cyril PIAZZA, Maire.

Présents :

Monsieur Cyril PIAZZA, Maire, Mme Christiane DELAIRE, M. François ALZIARI, Adjoint au Maire, M. Adrien ARSENTO, Mme Nicole OUDINOT, Mme Michelle NOERO, Mme Myriam ALEXANDRE, Mme Julia RANGON, Mme Émilie ROSSI-PLAZA, Mme Claire JAKOBSEN, M. Florian LEGOFF, conseillers municipaux.

Ont donné procuration :

M. Serge CASTAN, Adjoint au Maire, à M. Adrien ARSENTO, conseiller municipal.
Mme Béatrice ELLUL, Adjointe au Maire, à M. François ALZIARI, Adjoint au Maire.
M. Bernard GIRAUD, Adjoint au Maire, à Mme Christiane DELAIRE, Adjointe au Maire.
M. Christophe LERICHE, conseiller municipal, à Mme Émilie ROSSI-PLAZA, conseillère municipale.
M. Fabien ABBA, conseiller municipal, à Mme Nicole OUDINOT, conseillère municipale.
Mme Anaïs JANEL, conseillère municipale, à M. Cyril PIAZZA, Maire.
M. Damien SCANDOLA, conseiller municipal, à Mme Claire JAKOBSEN, conseillère municipale.

Absent excusé :

M. Matthieu DURBANO, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Mme Nicole OUDINOT, conseillère municipale.

Objet de la délibération : Avis de la commune sur le retrait de la commune de Drap du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple pour l'Équipement et l'Aménagement du Territoire des cantons de Levens, Contes, L'Escarène et Nice (SILCEN°

Rapporteur : Cyril PIAZZA

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 5211-19 et L5211-251,

Vu la délibération du SILCEN en date du 19 mai 2026, délivrant un accord de principe sur le retrait de la commune de Drap du SILCEN ;

AR Prefecture

006-210600912-20260622-2026_97B-DE
Reçu le 26/06/2026

~~Considérant que la commune de Drap a émis le souhait~~ de se retirer du SILCEN ;

Considérant qu'il appartient à la commune de Peille, membre de ce syndicat, de se prononcer sur ce retrait.

Considérant qu'il conviendra que la commune de DRAP se prononce ultérieurement sur :

- Le mode de remboursement de la dette restant due à ce jour de la sortie en précisant son montant global (intérêt et capital) ainsi que la prise en charge des frais de transfert des emprunts par la commune (tableau d'amortissement de l'emprunt en cours joint).
- L'inscription de ces remboursements au Budget communal.
- L'apurement définitif de toutes sommes restant dues au Syndicat en précisant leur montant (relevé de situation des sommes restant dues joint).
- La renonciation aux biens d'intérêt commun (mobiliers et immobiliers) nécessaires au fonctionnement du Syndicat.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré

À l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

Émet un avis favorable à la demande de retrait de la commune de DRAP.

Fait et délibéré en séance le 22 juin 2026

**La secrétaire de séance,
Mme Nicole OUDINOT**



**Le Maire,
M. Cyril PIAZZA**

